

MAIRIE
de
GANZEVILLE



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 MARS 2019

Le Conseil Municipal de GANZEVILLE, légalement convoqué par son Maire, Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE, s'est réuni à la mairie le MERCREDI 6 MARS 2019 à 18 heures 00.

Etaient présents : Mesdames PARIS, FOURE, SERVAIN et BENOIST, et Messieurs CROCHEMORE, ALLAIN, NAZE et BOUDIN

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno BOUDIN

1/ Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 Décembre 2018

Le Conseil Municipal de Ganzeville a approuvé le compte rendu de la réunion du 3 Décembre 2018

2/ Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal de Ganzeville approuve, le Compte Administratif de l'exercice 2018, qui fait apparaître un excédent de 107 877,02 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 27 280,67 € pour la section d'investissement.

Résultat de clôture 2018 :

-section de fonctionnement : +276 496,58 €

-section d'investissement : - 35 906,86 €

3/ Compte de gestion 2018

Le compte de gestion est identique au compte administratif voté par délibération 1/2019, soit un excédent de 107 877,02 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 27 280,67 € pour la section d'investissement. Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion.

4/ Présentation d'Attribution de subventions aux associations

Le montant total de l'attribution des subventions a été fixé à 5.000,00 €. La liste des associations sera présentée au prochain conseil. Les subventions seront versées sous réserve d'obtention d'une demande écrite.

5/ Travaux de remise en état de la casquette avant de l'école rue du Moulin

Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux de remise en état de la casquette de l'école rue du Moulin pour un montant TTC de 1 312,33€, suivant le devis de la société CORDIER PATRICK.

5/ Demande de subventions au titre de la DETR et du DSIL

Le Conseil Municipal décide de solliciter une demande de subventions auprès du Préfet de Seine-Maritime au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre des travaux d'investissements s'élevant à un budget estimatif de 43 922,92€ HT.

7/ Délégation de pouvoir au Maire d'ester en justice

Considérant qu'en vue d'une bonne administration des intérêts communaux, il est nécessaire que le Maire dispose du pouvoir d'ester en justice, tant en demande qu'en défense devant toutes juridictions :

Le Conseil Municipal décide de donner pouvoir au Maire d'ester en justice

- en défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;
- en demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion ;
- dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales

8 Questions diverses

-Ecole : Monsieur le Maire et le 1^{er} Adjoint, donne lecture du compte-rendu établi par l'Inspectrice Académique du Canton de Fécamp, lors de leur entrevue du 4 mars dernier. Faisant état d'une nouvelle étude quant au maintien des 2 postes à l'école de Ganzeville dans le cadre de la carte scolaire 2019/2020.

-Travaux d'investissements à prévoir au budget :

- rénovation du plafond de la salle des fêtes, isolation thermique et éclairage LED
- mise en conformité accessibilité de l'Eglise et du Cimetière
- rénovations de 6 vitraux en façade SUD de l'église
- mise en place de l'éclairage public Hameau du Beau Soleil
- modernisation du site Internet Officiel de la Mairie
- réfection de la signalétique de la voirie communale (panneaux de rue et marquage au sol)

Le Maire
Jean-Marie CROCHEMORE

